

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – mäj 1er jan 2019 – Célia LE GALL - France POULAIN

Le Perrey > Site inscrit Marais Vernier

Les communes du Marais Vernier sont : Quillebeuf sur Seine, Saint Aubin sur Quillebeuf, Sainte Opportune la Mare, Saint Thurien, Saint Ouen des Champs (NC : Le Perrey) et Saint Thurien (NC : Le Perrey), Bouquelon, Marais Vernier, Saint Samson de la Roque (toutes en site inscrit et donc pour lesquelles toutes les autorisations d'urbanisme doivent être transmises à l'ABF)

Dans certains cas et pour certaines communes, le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure a décidé de réaliser des fiches conseils spécifiques et venant s'ajouter et préciser celles existant pour l'ensemble du département. Elles ont vocation à définir les marqueurs de l'identité territoriale de certains lieux. C'est le cas des communes du secteur du Marais Vernier, du fait de son inscription au titre des sites pour ses configurations géographique et architecturale particulières.

L'originalité et le charme du paysage du Marais Vernier repose sur la présence d'une structure paysagère et d'une architecture originales. Le paysage du Marais Vernier trouve son organisation en arc de cercle dans son origine géologique. Il s'agit d'un ancien méandre de la Seine qui a creusé la roche calcaire du plateau normand. En se retirant, la Seine crée une zone humide où le développement de végétaux constitue peu à peu la terre tourbeuse caractéristique du Marais ; c'est ce qui explique la différence de végétaux entre le coteau composé d'arbres feuillus et les parcelles laniérées ou « courtils » constitués d'herbages et d'arbres hydrophiles tels les aulnes et les saules.



Ce paysage est aussi façonné par l'homme depuis le Moyen Age : les courtils permettent une répartition équivalente de la qualité des terres de générations en générations soit du haut des terres du marais jusqu'au fleuve, les arbres têtards trouvent l'origine de leur forme dans la coupe régulière des cimes de l'arbre pour chauffer les habitations et les vergers de pommiers autour des habitations résultent des plantations pour produire le cidre. L'implantation de l'habitat s'organise perpendiculairement autour d'une route à mi-pente de la boucle car cela permet de faciliter les écoulements et de drainer la maison. Trois types de maisons existent dans le Marais Vernier.

La maison de maître est marquée par l'utilisation de matériaux nobles tels le calcaire et le silex. Son architecture est souvent remarquable dans le paysage par la richesse des matériaux utilisés ou par son volume et la présence de deux étages.

La maison de l'agriculteur est grande et basée sur une architecture modulaire à une porte et deux fenêtres alignées au corps principal de la maison. Dans ce cas, la maison constitue le lieu de l'exploitation. Elle dispose généralement d'une toiture avec une queue de geai sous laquelle est entreposée la charrette. Sur la parcelle, il existe aussi beaucoup de bâtiments annexes construits sur la même base de construction (soubassement grès-silex, colombage rempli de torchis et couverture chaume) et qui servent de poulailler, porcherie, charetterie et autres.

La maison de l'ouvrier journalier comporte deux pièces et donc deux portes en façade. Comme l'habitation n'est pas une exploitation agricole, il y a peu de bâtiments annexes sur la parcelle.

Ces maisons sont composées d'un soubassement de calcaire et de silex, d'une charpente en colombage à lattes traditionnellement remplie de torchis (mélange d'argile, de paille et de poils d'animaux) et d'une toiture en roseaux progressivement remplacée par de l'ardoise depuis le milieu du 20^{ème} siècle. La toiture est en queue de geai sur l'une ou sur les deux extrémités de la toiture. Cela permet l'isolation par rapport aux vents dominants. Les fondations de l'habitation sont peu profondes (de 50cm à 1 mètre maximum) car le trou est creusé à la main. Le soubassement également appelé « cafoutin » dans la région constitue une réserve où l'on entrepose fruits et légumes. Sur certaines maisons, on peut observer des ornements en damiers.



Maison de maître



Maison d'ouvrier journalier



Maison d'exploitant agricole



Maison d'exploitant agricole

L'habitation est composée d'une pièce principale comportant le foyer de la maison où les générations se retrouvent. De part et d'autres, chaque génération possède sa pièce qui ne communique pas avec la pièce principale d'où la présence en façade de plusieurs portes. Les ouvertures souvent au nombre de deux par pièce sont petites et plus hautes que larges.

Le bois constituant la sole est rarement droit car cher dans un contexte où l'exploitation du bois est réglementée par la noblesse locale. Par contre, celui qui supporte la toiture l'est toujours pour des raisons de stabilité de la construction. Plus l'espacement des colombes est faible, plus le propriétaire est riche. Généralement, des lattes de bois non nobles sont utilisés pour maintenir le torchis. Les toitures de chaume ainsi que la base des cheminées sont coiffées d'argile planté d'iris et de joubardes. La pente dépasse les 60° et est parfois percée de trumeaux pour aérer le grenier où est stockée la récolte de céréales pour l'année.

Cependant, la disparition de l'activité agricole et surtout les changements de mode de vie des habitants du Marais entraînent une perte d'entretien de ce paysage jardiné depuis des siècles.

On observe une forte mutation du paysage avec le reboisement du cœur du Marais, l'abandon des vergers, la disparition de la coupe des arbres têtards et surtout une urbanisation qui ne prend pas en compte les principales caractéristiques de l'architecture du Marais qui sont : implantation dans le sens de la pente (il faut que la longueur du bâtiment soit dans le sens de la pente), pas de remblai ou de déblai sur les parcelles, possibilité de mettre deux niveaux l'un sur l'autre avec des accès sur les pignons en haut et en bas, simplicité des formes, toitures à double pente à 45 ou 50° minimum avec ou sans croupe, matériaux de type chaume, ardoise ou tuile plate, fenêtre plus haute que large, unité de la taille des ouvertures, alignement des lucarnes ou des fenêtres de l'étage sur le rez-de-chaussée, volets battants, bois peints ou lasurés foncés, aluminium teinté, soubassement en brique ou silex (éventuellement enduit en surépaisseur), contraste entre le colombage et son remplissage, portail bas à double battant, piliers bois ou maçonnés (silex ou grès ou brique), haie vive, espèces locales...